

Rapport annuel



Income Security Advocacy Centre
Centre d'action pour la sécurité du revenu

incomesecurity.org

NOTRE MISSION

Défendre les intérêts et les droits systémiques des Ontariens à faible revenu qui dépendent des programmes de sécurité du revenu et d'emplois précaires mal rémunérés.

QUI NOUS SOMMES

Aide juridique Ontario (AJO) a fondé le Centre d'action pour la sécurité du revenu (CASR) en 2001 dans le but de répondre aux besoins des Ontariens à faible revenu. Nous sommes entièrement financés par AJO depuis cette date.

Le CASR est une clinique juridique spécialisée qui fait partie du réseau de cliniques juridiques communautaires de l'Ontario. C'est la seule clinique juridique entièrement consacrée à la défense systémique des droits en matière de sécurité du revenu.

Nous avons pour mandat de défendre les droits, les intérêts et les problèmes systémiques des Ontariens à faible revenu. Pour ce faire, nous plaidons des affaires types, nous invoquons la Charte, nous encourageons les organisations communautaires et nous défendons les droits des personnes touchées par les programmes de sécurité du revenu ontariens ou fédéraux.

Afin de procurer la sécurité du revenu à nos clients, nous tentons d'améliorer aussi bien les programmes de sécurité du revenu que la protection de l'emploi.

CE QUE NOUS FAISONS

Nous faisons notre travail en recourant à quatre stratégies principales : engager des actions en justice portant sur les affaires types, réformer les politiques et la loi, encourager les organisations communautaires, et créer et distribuer du matériel éducatif et offrir des séances d'information publique.

Nous sommes gérés par un conseil d'administration communautaire qui comprend des représentants de toutes les régions de l'Ontario. Notre conseil comprend des travailleurs des cliniques juridiques, des personnes à faible revenu, des universitaires et des intervenants, ainsi que des représentants des Autochtones, des communautés ethniques, des personnes handicapées et des bénéficiaires des programmes de soutien du revenu.

Nous travaillons en étroite collaboration avec plus de 60 cliniques juridiques communautaires, ayant à la fois un mandat local et un mandat provincial, pour appuyer tous les jours les Ontariens à faible revenu. Nous travaillons aussi en collaboration avec d'autres organismes et groupes de défense des droits. Nos analyses et nos recommandations s'inspirent de nos consultations continues auprès des Ontariens à faible revenu, de nos partenaires et d'autres intervenants œuvrant dans la lutte contre la pauvreté.

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	1	Organisation de campagnes	10
Message de la codirectrice	2	Situation financière	12
Message à nos communautés	4	Plan stratégique	16
Jalons importants devant les tribunaux	5	Qui nous sommes	17
Défense des droits du public	6	Partenaires clés	Dernière de couverture
Accès aux prestations d'invalidité	7		
Protection des droits des travailleurs	9		
Accès à l'AE et au RPC	9		

liz walker a contribué à la production du présent rapport annuel.

Message de la présidente du conseil d'administration



Chers membres du Centre d'action pour la sécurité du revenu,

Dans notre province prospère, qui se trouve dans l'un des pays les plus riches au monde, le CASR a pour but de faire en sorte que les Ontariens moins favorisés sur le plan économique ou plus vulnérables jouissent des mesures de soutien auxquelles la loi leur donne droit. Nous tenons également à protéger l'intégrité de leurs droits.

Cette année, nous aurons de nombreux défis à relever. Par exemple, la possibilité qu'on modifie la définition de l'invalidité dans le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées risque de priver beaucoup de prestataires des ressources dont ils ont besoin pour jouir d'une dignité et d'un confort relatifs dans leur existence.

À l'instar des autres cliniques juridiques communautaires, les forces du CASR résident dans sa base communautaire et son approche coopérative. Notre conseil d'administration est constitué de bénévoles tous plus sages et expérimentés les uns que les autres, qui veillent à ce que nous assumions nos responsabilités envers nos donateurs et

les citoyens que nous servons. La liste de nos réalisations, qui figure dans le présent rapport annuel, illustre l'ampleur de la collaboration du personnel et du conseil du CASR avec une foule de partenaires communautaires, en vue de réaliser nos objectifs avec la plus grande efficacité possible.

« Le climat politique a changé et le travail du CASR conserve la même importance »

Étant donné que le climat politique changera les prochaines années, le CASR (et tout le réseau des cliniques juridiques communautaires) continuera de jouer un rôle important. Si nous voulons poursuivre notre mission, il est essentiel d'obtenir un soutien clair et actif de notre conseil d'administration bénévole, de nos membres, de nos organismes partenaires et de tous les citoyens de l'Ontario.

Forts de l'appui que vous nous fournissez – vous, nos membres et nos partenaires communautaires –, nous continuerons de travailler à donner accès à la justice aux Ontariens à faible revenu, et ce, pendant l'année qui débute et pour les années qui suivent.

Jenny Gullen

résidente, conseil d'administration du CASR

Message de la codirectrice des services juridiques

Même si je quitterai le CASR peu après la fin de l'exercice financier, je suis fière de pouvoir contribuer une dernière fois au rapport annuel. C'est un honneur et un privilège de travailler pour le compte des Ontariens à faible revenu et de collaborer avec eux. En ce début d'une nouvelle ère, le CASR a la chance de réfléchir aux problèmes qu'il a éprouvés et aux réalisations qu'il a accomplies ainsi qu'aux leçons qu'il peut en tirer.

Lorsque je suis arrivée au Centre il y a une douzaine d'années, il en était encore à ses débuts. L'une de ses forces était, et continue d'être, l'engagement indéfectible de son conseil d'administration envers la représentation de toute la communauté. Y sont en effet représentés les citoyens à faible revenu, les personnes racialisées et les Autochtones. On y trouve aussi des employés qui représentent les quatre régions du réseau de cliniques, conformément à la situation particulière du CASR au sein du réseau. En ma qualité de directrice des services juridiques, je savais toujours devant qui j'étais responsable lorsque mon organisme faisait face à la réforme de la sécurité du revenu et aux autres problèmes de nos clients. Je savais ainsi que, quelles que soient les pressions extérieures qui s'exerçaient sur nous, nous avions toujours pour priorité les intérêts de nos clients.

L'un des premiers défis que j'aie eu à relever, c'est d'élaborer la stratégie d'instance du CASR, qui traînait de la patte par rapport aux succès remportés par le travail qu'il accomplissait en matière d'organisation et de défense des politiques. En nouant des relations avec des cliniques partout dans la province, nous avons posé la pierre angulaire de la stratégie d'instance qui nous a permis de remporter de nombreux succès dans nos plaidoiries conjointes devant la Cour divisionnaire, la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada. Grâce à ces partenariats cliniques, le travail du CASR, qui est une petite clinique spécialisée située au centre-ville de Toronto, demeure ancré dans les expériences des clients des cliniques locales aux quatre coins de la province. Le but que poursuivait le Centre dans

le domaine du contentieux signifie, entre autres choses, que les programmes gouvernementaux doivent respecter le Code des droits de la personne de l'Ontario et que la responsabilité du gouvernement devant les contribuables ne signifie pas que ses programmes sociaux doivent se montrer mesquins, mais plutôt qu'il doit dépenser ses fonds de manière « équitable, honnête et raisonnable ». Pour les clients du CASR qui vivent de l'aide sociale, son service du contentieux leur a souvent permis d'obtenir les prestations nécessaires pour subvenir à leurs besoins. Par contre, nous avons aussi appris que le contentieux comporte des dangers, comme la fois où le gouvernement a décidé d'éliminer l'Allocation pour régime spécial après qu'un tribunal avait statué que l'administration de l'Allocation violait le Code. C'est en grande partie grâce à notre défense des droits des prestataires et à l'organisation d'une campagne que le gouvernement s'est laissé persuader de corriger le programme plutôt que de l'éliminer.

Notre défense des politiques et notre organisation de campagnes a remporté d'autres succès. Ainsi, nous avons contribué à doter l'Ontario d'une Stratégie de réduction de la pauvreté en faisant promulguer *la Loi sur la réduction de la pauvreté*, qui force les futurs gouvernements à établir des objectifs de réduction de la pauvreté et à rédiger des rapports à cet effet. De plus, nous avons obligé le gouvernement à consulter les groupes plus vulnérables à la pauvreté, dont les personnes racialisées ou handicapées. Cette loi demeure un outil qui servira à la défense des droits de nos clients dans le futur.

Le travail du CASR a aussi contribué à faire en sorte que les enfants de familles vivant de l'aide sociale touchent la nouvelle Prestation ontarienne pour enfants, qui constitue l'un des fleurons de la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement.

Au fil des ans, le CASR a collaboré avec des cliniques juridiques, l'ODSP Action Coalition, Campagne 2000, Colour of Poverty/Colour of



Change, des groupes de femmes et d'autres partenaires communautaires afin de parvenir à un consensus sur l'orientation à donner à la réforme de la sécurité du revenu et d'élaborer son analyse et sa stratégie à la lumière de ce consensus. Ensemble, nous nous sommes aussi fixé des objectifs à court terme en vue de protéger et d'améliorer les prestations dont les citoyens à faible revenu ne pouvaient pas se passer. Nous avons réalisé certains de ces objectifs et avons réagi de façon efficace aux examens gouvernementaux, même si les résultats étaient parfois décevants et que la réforme avançait à pas de tortue.

Malgré tout, après toutes ces années de formulation de politiques consensuelles et de recommandations, le CASR était prêt à s'adapter aux changements lorsqu'ils se sont produits. En effet, nous avons réagi promptement à la menace du gouvernement qui voulait s'attaquer aux retards accumulés dans les dossiers médicaux dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) en lui proposant un autre processus qu'il a accepté. Plus tard, nous nous sommes appuyés sur les recommandations consensuelles en matière de politiques pour notre contribution au Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu. Avec l'ODSP Action Coalition et nos partenaires dans le domaine de la santé, nous avons considérablement amélioré le processus d'examen médicaux du POSPH et la prise de décisions relatives aux demandes initiales au Programme. Cette amélioration a réduit les risques et le fardeau à porter pour les prestataires du POSPH, le système de soins de santé et les cliniques. En outre, nous avons collaboré avec nos partenaires autochtones afin d'améliorer l'accès des Autochtones handicapés au POSPH, en faisant appel aux témoignages d'experts et aux dossiers de l'affaire Gladue devant le Tribunal de l'aide sociale, pour qu'il comprenne mieux les séquelles de la colonisation sur les appelants qui comparaissaient devant lui.

En collaborant avec le Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu, composé entre autres de partenaires communautaires avec qui nous travaillions depuis des années, nous avons réussi à tracer une feuille de route sur la réforme des programmes de sécurité du revenu appuyés sans réserve par la communauté. Bien que la mise en œuvre de cette feuille de route ait été interrompue, elle demeure un document qui pourrait servir de pierre angulaire aux futures initiatives de défense des politiques. C'est là une vision qu'on peut réexaminer et élargir.

Le CASR a subi une foule d'autres changements au fil des ans. En effet, nous avons ajouté à nos tâches les programmes fédéraux de sécurité du revenu et, en 2016, nous avons élargi notre mandat, qui comprend désormais les droits des travailleurs et le droit du travail. En abordant ces nouveaux domaines, la priorité accordée à l'équité qui caractérise notre travail nous a aidés à mettre l'accent sur les intérêts des citoyens les plus vulnérables à la pauvreté et à d'autres maux : femmes, travailleurs migrants, nouveaux arrivants dont le statut d'immigrant est précaire.

En 2018-2019, année où le gouvernement a lancé une réforme de la sécurité du revenu reposant sur une vision et des priorités différentes, nous avons continué de collaborer avec nos partenaires afin de faire en sorte que la communauté et le gouvernement en comprennent tous deux les enjeux et de protéger les mesures de soutien du revenu pour les Ontariens les plus vulnérables.

J'ai bon espoir que le CASR relèvera les nouveaux défis dont son parcours est semé et qu'il continuera d'attirer l'attention du système judiciaire sur les points de vue et les problèmes des Ontariens à faible revenu ou désavantagés et d'éclairer les politiques du gouvernement.

Mary Marrone
codirectrice des services juridiques

Message à nos communautés



Faits saillants sur le plan stratégique

Le plan stratégique du CASR est défini par son mandat. Comptant peu d'employés, cet organisme est pourtant un chef de file dans les secteurs du droit de la sécurité du revenu, de la défense des droits, de la réforme du droit et de l'organisation de campagnes communautaires.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le CASR a entamé de nombreuses attaques en justice aux répercussions importantes, dont l'affaire de la suramende compensatoire devant la Cour suprême du Canada. D'ailleurs, les répercussions de cette affaire dépassaient largement notre mandat.

En outre, le CASR continue d'être aux premières lignes en participant activement à des campagnes avec d'autres organisations comme la campagne Fight for \$15 and Fairness. Nombre de nos employés collaborent avec des groupes communautaires afin d'assurer l'intégration complète du CASR et d'écouter ce qu'ils ont à dire sur les problèmes sociaux les plus pressants.

Le CASR soutient les cliniques juridiques communautaires ontariennes de plusieurs façons, entre autres en leur fournissant des rapports d'experts et des preuves dont ils se sont servis devant les tribunaux d'innombrables fois. De plus, il plaide avec d'autres avocats, rédige des documents, conseille ses clients et fournit des commentaires utiles aux autres cliniques. Enfin, il aide les autres cliniques à organiser et à mettre en œuvre des campagnes chez elles, à former leurs employés, et à faire des soumissions.

Il faut s'attaquer à la pauvreté en Ontario dans toute sa profondeur et partout où elle sévit. Or, le CASR s'engage à faire sa part dans cette lutte. En effet, il continuera de promouvoir des changements systémiques et un meilleur niveau de vie pour les Ontariens à faible revenu.

Jalons importants devant les tribunaux : nos succès



*Marie Chen, avocate du CASR, sur l'escalier de la Cour suprême du Canada, à Ottawa.
Mention de source : Jackie Esmonde, avocate du CASR.*

Au CASR, nous effectuons le travail juridique visant à améliorer considérablement la vie de nos concitoyens à faible revenu. Nous avons forgé, pour ce faire, des relations solides avec d'autres cliniques juridiques communautaires. Lorsqu'elles prennent en charge des affaires pouvant améliorer la vie d'un grand nombre de citoyens à faible revenu, nous nous joignons à elles et nous les aidons à défendre la justice. Fort occupés en 2018-2019, nous avons continué de fournir aux autres cliniques juridiques ontariennes notre expertise, notre représentation directe, des mesures de soutien juridique et des avocats plaidant aux côtés des leurs.

De plus, ces cliniques juridiques contribuent à façonner nos politiques et notre travail en matière de défense des droits. Nous tentons d'accepter uniquement les causes qui modifieront le système en profondeur.

En 2018-2019, nous avons remporté des succès fulgurants dans nos affaires types : les causes que nous avons acceptées dans les domaines de l'intérêt du public et de la constitution ont changé les choses du tout au tout. Comme l'illustre le résumé des pages suivantes, nos triomphes ont eu des répercussions importantes sur les plans géographique, ethnique et démographique.

Jalons importants devant les tribunaux



La suramende compensatoire a été abolie!

Tim McCooye manifeste contre la suramende compensatoire. Mention de source : Andrew Seymour

Défense des droits du public

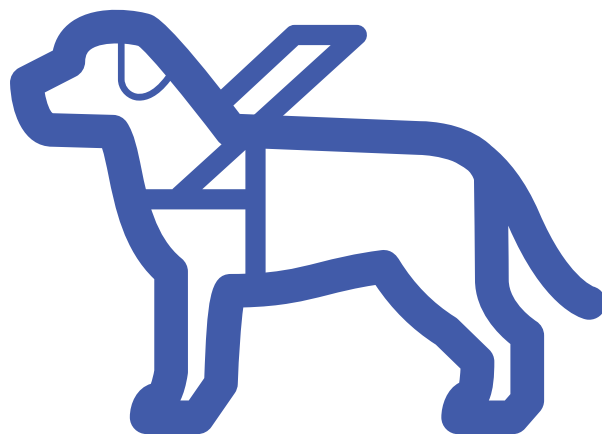
Les interventions constituent une façon importante d'obliger les tribunaux à tenir compte des répercussions de leurs décisions sur la vie des pauvres. Le CASR a représenté avec succès les intérêts des citoyens dans deux interventions qu'il a déclenchées à des audiences devant la Cour suprême.

Dans l'affaire *La Reine c. Boudreault*, le CASR représentait une coalition contestant la constitutionnalité d'une amende que chaque citoyen jugé coupable d'une infraction criminelle était tenu de payer même s'il n'avait pas les moyens de le faire. Dans une décision dont profite toute personne jugée d'une infraction criminelle au Canada, la Cour suprême a statué le 4 décembre 2018 que cette amende constituait une « peine cruelle et inusitée » et que les tribunaux ne pouvaient désormais plus l'infliger. C'est là une décision qui profite à tous, aussi bien les riches que les pauvres.

Un mois plus tard, soit le 25 janvier 2019, la Cour suprême s'est dite d'accord avec la position

du CASR dans l'affaire *S.A. c. Metro Vancouver Housing*, en statuant que, si un prestataire de l'aide sociale n'a pas accès aux sommes qui sont détenues pour lui par une fiducie, cette situation ne constitue pas une raison de lui refuser des prestations d'aide sociale.

Les interventions du CASR dans deux autres causes ont convaincu les tribunaux de ne pas prendre de décisions ayant des effets pervers sur la vie des pauvres. Le 14 juin 2018, dans l'affaire *Canada (Commission canadienne des droits de la personne) c. Canada (Procureur général)*, la Cour suprême a fixé des limites aux contestations des lois en vertu des droits de la personne sans toutefois interdire ces contestations, qui ont joué un rôle important dans l'équité des programmes sociaux. Le 27 avril 2018, dans l'affaire *Toronto Star c. Ontario*, la Cour supérieure a statué que les documents remis aux tribunaux administratifs devraient, par présomption, être disponibles pour le public, tout en reconnaissant qu'il faudrait protéger les droits des citoyens vulnérables à la confidentialité ainsi que leur accès à la justice.



Accès aux prestations d'invalidité

Le CASR a poursuivi le travail important qu'il effectue en s'assurant que les Ontariens aient accès aux prestations d'invalidité. Dans l'affaire *S.F. c. le POSPH*, le CASR représentait une prestataire du POSPH souffrant d'incapacités mentales qui avait perdu sa maison. Ayant perdu son logement, elle a dû ranger ses biens personnels et ce que contenait sa maison dans une unité de stockage. Or, le POSPH a refusé de couvrir les coûts de stockage. Le CASR s'est joint aux Parkdale Community Legal Services en interjetant appel devant la Cour divisionnaire. Il soutenait que les frais associés à la location d'une unité de stockage par Mme F. justifiaient l'octroi d'une prestation de stockage prévue par la loi et que le POSPH devrait la rembourser, de sorte qu'elle puisse conserver ce que contenait son ancienne maison et aussi pour faciliter sa future transition lorsqu'elle ne sera plus sans abri. La plaignante a gagné son appel et reçu des arriérés.

Dans l'affaire *S.S. c. le POSPH*, le CASR représentait une prestataire du POSPH qui avait

besoin de son chien en raison de son trouble de stress post-traumatique, de son anxiété et de son anxiété sociale. C'est lui qui lui permettait de sortir et de fonctionner en public. Or, le POSPH a refusé de lui verser la Prestation pour chien d'aveugle sous prétexte qu'il n'approuvait que les chiens dressés et certifiés par une organisation en particulier. Même si son chien n'avait pas été dressé par cette organisation, elle avait en sa possession des documents médicaux prouvant qu'elle avait besoin de lui en raison de ses incapacités. Le CASR s'est joint au Community Advocacy and Legal Centre de Belleville afin d'interjeter appel devant le Tribunal de l'aide sociale. Les deux organismes ont d'ailleurs gagné leur appel. Le CASR avait soutenu que l'interprétation selon laquelle il faut dresser et certifier le chien-guide dans un centre en particulier est trop étroite et trop restrictive, va à l'encontre de l'objectif réparateur de la loi et est discriminatoire envers les personnes handicapées.

Jalons importants devant les tribunaux



Accès aux prestations d'invalidité

Dans l'affaire *T.T.L. c. le POSPH*, le CASR représentait une mère célibataire ayant quatre enfants en bas âge, ayant vécu des sévices sexuels et de la violence conjugale, et souffrant de dépression profonde et de trouble obsessionnel-compulsif. Or, le POSPH lui avait refusé ses prestations d'invalidité. Au cours de l'audience relative à son appel, le Tribunal a interrompu T.T.L. au tout début de son témoignage en déclarant, à tort, qu'elle ne pouvait pas travailler parce qu'elle devrait rester chez elle pour s'occuper de ses enfants et lui a suggéré de retirer son appel. Le CASR s'est joint aux East Toronto Community Legal Services pour interjeter appel devant la Cour divisionnaire. Il soutenait que les commentaires du membre démontraient ses préjugés et préjugeaient de l'issue de l'affaire. De plus, la conduite du membre reflétait les stéréotypes que doivent affronter les mères célibataires vivant de l'aide sociale. Le CASR a gagné cet appel.

Le CASR a également effectué un travail important dans le domaine des témoignages d'experts afin d'aider les personnes souffrant d'incapacités mentales à toucher des prestations du POSPH. En effet, il a collaboré avec des experts en médecine du Collaborative Mental Health Care Working

Group de l'Université de Toronto en vue de rédiger le rapport *Understanding the complexity of treatment of mental illness and addictions in Ontario*, publié en août 2018. Ce rapport réfute un grand nombre d'hypothèses et de stéréotypes sur les personnes souffrant d'une incapacité mentale sur lesquels se fondent le POSPH et le Tribunal de l'aide sociale pour refuser des prestations d'invalidité à des prestataires sous prétexte que leur incapacité ne serait pas assez « importante ». Ainsi, les demandeurs sont souvent censés subir certains traitements spécifiques, tels que recevoir des soins psychiatriques, prendre des médicaments sur ordonnance ou être hospitalisés, voire avoir des tendances suicidaires. Ce rapport renseigne sur le traitement des incapacités mentales au sein du réseau ontarien des soins de santé et explique pourquoi nombre de personnes atteintes de troubles mentaux ne cherchent pas à se faire traiter et que les antécédents de traitement du patient ne sont pas toujours une façon sûre de prédire la gravité de son trouble. Il peut servir de preuve utile aidant les demandeurs ayant des problèmes de santé mentale à être admissibles aux prestations du POSPH et les travailleurs sociaux des cliniques juridiques à les appuyer.



Cinq employés du CASR, Dave Bush (organisateur), Dan Rohde (avocat), Jackie Esmonde (avocate), Ayesha Mehreen (étudiante d'été au CASR) et Jennefer Laidley (analyste des politiques) comptaient parmi les personnes distribuant des feuillets à la gare Union afin de promouvoir la campagne Fight for \$15 & Fairness.

Protection des droits des travailleurs

Le CASR continue d'élaborer son nouveau mandat sur les droits des travailleurs. Avec l'aide de la Lake Country Community Legal Clinic, le CASR représente un aîné autochtone qui était conseiller culturel dans un pénitencier fédéral, où il a été victime de discrimination et de harcèlement. Nous avons contesté avec succès la décision prise par la Commission canadienne des droits de la personne de ne pas écouter sa plainte avant l'issue du litige sur son congédiement injustifié.

Nous avons également joué un rôle essentiel dans la lutte pour les droits des immigrants. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons ainsi amélioré considérablement les lois et politiques fédérales. Entre autres, nous avons créé des permis de travail « ouverts » pour les travailleurs migrants qui font abuser d'eux ou qui risquent de faire abuser d'eux, nous avons mis sur pied un programme qui permet aux travailleurs sociaux venant travailler au Canada d'inviter leur famille et nous avons annoncé une nouvelle voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs agricoles.

Accès à l'AE et au RPC

Cette année, le CASR a accompli de grand progrès pour ce qui est de garantir l'accès aux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de pensions du Canada) et d'assurer leur équité. Le CASR et la Clinique juridique francophone d'Ottawa représentaient ensemble une travailleuse migrante à qui l'on a refusé ses prestations de maternité de l'assurance-emploi après que l'Agence du revenu du Canada (ARC) avait décidé que ses heures de travail n'étaient pas « assurables ». Après avoir fait appel de la décision de l'ARC devant la Cour canadienne de l'impôt, nous avons réussi à persuader l'Agence de revoir sa décision. De plus, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il apporterait des changements en profondeur au processus d'appel en matière d'AE et du RPC, adoptant des réformes que nous réclamons depuis des années.

Organisation de campagnes



Les employées du CASR Jennefer Laidley et Nabila Qureshi (avocate) au centre de la bannière, à l'occasion du Day of Action de la campagne de Fight for \$15 and Fairness, en octobre 2018

Organisation de campagnes provinciales

Pour le CASR, 2018-2019 était une année marquée par les problèmes d'organisation de campagnes autant que par les succès dans ce domaine. Collaborant avec l'ODSP Action Coalition (ODSPAC), le CASR a contribué à convaincre le gouvernement de réformer l'aide sociale en profondeur. En effet, le CASR a réussi à transformer l'ODSPAC, qui était un groupe de 300 personnes indifférentes représentant les prestataires du POSPH et les organismes œuvrant en ce domaine et ayant seulement trois membres dans son comité directeur, en un groupe de 1200 membres actifs ayant une représentation provinciale et dirigé par un comité directeur efficace composé de six prestataires et de trois présidents d'organismes. Il a aussi aidé l'ODSPAC à nouer et à renouer des partenariats avec 10 autres cliniques juridiques communautaires dans la province. Enfin, il a facilité l'ajout de 10 groupes communautaires à l'ODSPAC.

L'année 2018 a bien commencé. En effet, après des années de défense des droits des clients du CASR en collaboration avec l'ODSPAC, le gouvernement a annoncé des hausses de tous les taux de prestation et des réformes des règlements qui bénéficieraient aux pauvres. Malheureusement, 2018-2019 est aussi l'année où nombre de réformes de l'aide sociale promises ont été abandonnées. Le CASR a rappelé ces promesses au gouvernement en organisant des visites de lobbying et des campagnes de lettres et en publiant des fiches de renseignements et des ressources utiles pour les citoyens et les employés des cliniques. Il continue d'être l'un des principaux leaders de la coalition.

Organisation de campagnes sur l'emploi

Le CASR a continué de s'engager dans la campagne Fight for \$15 and Fairness (FF15). Il assiste régulièrement aux réunions téléphoniques FF15 provinciales (une fois par mois) et aux réunions bimensuelles. Ses employés ont joué un rôle dans plusieurs volets de la campagne, depuis l'organisation d'activités d'approche communautaire et de séances de formation en ce sens, jusqu'à la recherche et à la rédaction de documents. En 2017, la campagne FF15 a permis d'importantes réformes des normes d'emploi grâce à l'adoption de la *Loi pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*. Le gros de la campagne de 2018 portait sur la défense de ces réformes. L'adoption de la Loi pour un Ontario ouvert aux affaires en novembre 2018 et de la *Loi visant à rétablir la compétitivité de l'Ontario* en avril 2019 a révoqué une bonne partie des réformes promises dans le projet de loi 148. Malgré cela, la campagne FF15 a réussi, par ses efforts constants en matière d'approche communautaire, à préserver certains volets importants de la réforme des normes d'emploi : salaire minimum de 14 \$, possibilité pour les Ontariens travaillant pour de petites entreprises de jouir de congés d'urgence personnelle et hausse du nombre de jours de vacances payées.

Le CASR a noué des liens importants avec l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (OFIFC). Dans le cadre de ses campagnes sur les nouvelles réformes de la réglementation de l'aide sociale, le CASR a tenu des réunions avec des organismes autochtones : des membres de l'Ontario Native Welfare Administrators Association, des coordonnateurs de la justice pour les Autochtones venant d'un peu partout dans la

province et l'OFIFC. Ensemble, nous avons discuté des effets des changements apportés à l'aide sociale sur les Autochtones et élaboré des outils d'approche communautaire.

Le CASR a joué un rôle essentiel dans l'organisation de campagnes sur l'aide sociale au sein du réseau des cliniques juridiques communautaires. En effet, il a organisé des séances de formation et des ateliers régionaux, fait partie de huit comités intercliniques portant sur la formation, l'organisation de campagnes, la défense des droits et le lobbying. Ces comités ont donné au CASR accès à un vaste réseau de cliniques et de communautés qui l'aident à organiser des campagnes sur la sécurité du revenu et à défendre les droits des prestataires.

Le CASR est bien placé pour nouer des liens entre les cliniques juridiques communautaires et les tentatives de hausse des normes d'emploi en Ontario. Il a été fort utile de discuter avec le Workers Rights Action Group (WRAG), groupe interclinique portant sur le droit du travail, des affaires courantes en droit du travail, d'échanger des stratégies juridiques et d'établir des liens intercliniques entre des affaires séparées en vue de réformer le droit du travail. Le WRAG contribue à bâtir la pratique de droit du travail au sein du réseau de cliniques juridiques communautaires. Le CASR a joué un rôle important dans l'organisation de deux conférences annuelles du WRAG auxquelles ont participé des cliniques de chaque région. C'est grâce au WRAG que plusieurs cliniques ont participé activement aux efforts déployés pour améliorer les normes d'emploi.

Situation financière

État de la situation financière

	Fonds d'administration	Fonds des débours judiciaires	Fonds des immobilisations	Fonds Project Commun
ACTIFS				
Actifs courants				
Liquidités et quasi-espèces	178 200	79 845	-	
TVH à recevoir	18 245	72	-	
Dépenses prépayées	53 343	-	-	
	249 788	79 917	-	
Immobilisations*	-	-	11 649	
Total des actifs	249 788	79 917	11 649	
PASSIFS				
Dettes courantes				
Comptes payables	63 000	-	-	
Soldes créditeurs entre fonds (débitEUR)	43 638	666	-	
	106 638	666	-	
SOLDE DES FONDS	143 150	79 251	11 649	
Total des passifs et solde des fonds	249 788	79 917	11 649	

* REMARQUE : Ces renseignements sont des états financiers condensés qui sont conformes aux états financiers audités par le Centre d'action pour la sécurité du revenu au 31 mars 2018. Les états financiers ont été préparés par les comptables professionnels agréés de la firme Hilborn LLP, en conformité avec les normes canadiennes généralement reconnues, et ces comptables ont exprimé une opinion sans restriction à l'égard de ces états financiers consolidés du rapport daté du 22 septembre 2018. Afin d'obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'organisme et des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice en question, les états financiers condensés doivent être lus à la lumière des états financiers vérifiés correspondants, qui sont disponibles sur demande.

de l'Ontario for Interclinic Community Organizing	Fonds du Comité directeur de l'aide sociale	Fonds des groupes de travail de soutien aux revenus fédéraux	Fonds de recherche autochtone	Fonds non lié à AJO	Total
26 289	-	-	-	-	284 334
388	-	-	-	-	18 705
	-	-	-	-	53 343
26 677	-	-	-	-	356 382
	-	-	-	-	11 649
26 677	-	-	-	-	368 031
-	-	-	-	-	63 000
1 099	(21 528)	(1 972)	(5 000)	(16 903)	-
1 099	(21 528)	(1 972)	(5 000)	(16 903)	63 000
25 578	21 528	1 972	5 000	16 903	305 031
26 677	-	-	-	-	368 031

Situation financière (suite)

État des résultats et solde des fonds

	Fonds d'administration	Fonds des débours judiciaires	Fonds des immobilisations	Fonds Project Commun
REVENUS				
Aide juridique Ontario				
- recettes directes	1 425 650	-	-	
- recettes indirectes*	30 153	-	8 874	
Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario	-	-	-	
Autres revenus	1 975	86	-	
	1 457 778	86	8 874	
DÉPENSES				
Salaires	883 473	-	-	
Avantages sociaux	146 436	-	-	
Cotisations professionnelles	11 584	-	-	
Frais de déplacement	47 874	-	-	
Communications	5 905	-	-	
Hébergement	115 780	-	-	
Équipement	3 963	-	-	
Papeterie	18 122	-	-	
Fournitures de bureau et services	37 810	-	-	
Honoraires des auditeurs	3 763	-	-	
Versements indirects*	30 153	-	-	
Consultation et service juridique	89 764	-	-	
Débours judiciaires	-	13 965	-	
Dépenses de projets	-	-	-	
Amortissement	-	-	7 548	
	1 394 627	13 965	7 548	
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	63 151	(13 879)	1 326	
Transfert vers le fonds de recherche autochtone	(48 000)	-	-	
Solde des fonds, début de l'année financière	127 999	93 130	10 323	
Solde des fonds, fin de l'année financière	143 150	79 251	11 649	

* REMARQUE : Aide juridique Ontario administre les fonds et verse les paiements au nom du CASR.

de l'Ontario for Interclinic ity Organizing	Fonds du Comité directeur de l'aide sociale	Fonds des groupes de travail de soutien aux revenus fédéraux	Fonds de recherche autochtone	Fonds non lié à AJO	Total
-	-	-	-	-	1 425 650
-	-	-	-	-	39 027
32 800	21 972	2 550	-	-	57 322
18	-	-	-	1 517	3 596
32 818	21 972	2 550	-	1 517	1 525 595
-	-	-	-	-	883 473
-	-	-	-	-	146 436
-	-	-	-	-	11 584
-	-	-	-	-	47 874
-	-	-	-	-	5 905
-	-	-	-	-	115 780
-	-	-	-	-	3 963
-	-	-	-	-	18 122
-	-	-	-	-	37 810
-	-	-	-	-	3 763
-	-	-	-	-	30 153
-	-	-	-	-	89 764
-	-	-	-	-	13 965
24 934	3 693	578	43 000	969	73 174
-	-	-	-	-	7 548
24 934	3 693	578	43 000	969	1 489 314
7 884	18 279	1 972	(43 000)	548	36 281
-	-	-	48 000	-	-
17 694	3 249	-	-	16 355	268 750
25 578	21 528	1 972	5 000	16 903	305 031

Plan stratégique pour la période allant de 2013 à aujourd'hui

Priorités stratégiques

- Participer aux occasions de réforme législative ou réglementaire aux niveaux provincial et fédéral, et tout particulièrement au processus de transformation de l'aide sociale.
- Plaider en faveur d'améliorations dans le cadre des programmes existants grâce à une interprétation plus généreuse de la loi par les cours d'appel.
- Encourager l'amélioration de l'accès aux prestations d'invalidité et l'amélioration de l'arbitrage en matière d'invalidité.
- Participer aux occasions d'améliorer l'accès à la justice devant les tribunaux provinciaux et fédéraux.
- Améliorer la littératie économique du CASR afin de mieux plaider en faveur d'investissements dans les programmes de sécurité du revenu.
- Continuer de mettre en place une approche équitable en matière de sécurité du revenu pour les groupes historiquement défavorisés : les Autochtones, les immigrants et les nouveaux arrivants ayant un statut d'immigrant temporaire, les personnes handicapées, les communautés ethniques, les personnes âgées, les femmes et les autres personnes ayant un genre marginalisé.
- S'appuyer sur le leadership du CASR au sein du réseau de cliniques et travailler avec nos collègues afin de mettre en œuvre le plan stratégique de l'Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario.
- Poursuivre le développement de l'approche du Centre afin d'être en mesure d'offrir des services en français aux partenaires.
- Améliorer continuellement le processus de gouvernance du Centre, y compris sa capacité à évaluer les programmes.

Stratégies

- Poursuite en justice : Interjeter des appels et faire entendre des causes systémiques au moyen de représentations directes, d'associations avec des partenaires et d'interventions.
- Défense des politiques : Établir un lien entre l'élaboration des politiques et notre travail d'organisation communautaire et d'autres experts en politiques.
- Organisation communautaire : Élaborer des partenariats appropriés pour que le CASR puisse maintenir une orientation provinciale.
- Collaboration avec les partenaires : Tirer parti de nos ressources lors de chacun des litiges, des plaidoyers politiques et de l'organisation de campagnes; bâtir des coalitions pour faire avancer les politiques que nous favorisons et nos campagnes; partager notre expertise.
- Synergie : Réunir des experts, en particulier pour explorer les questions émergentes ou controversées.
- Utilisation accrue de la technologie : Élargir la portée de nos programmes publics d'éducation et de formation juridiques.

Qui nous sommes

Conseil d'administration



Membres de la communauté

Claudette Paul
Jan Richardson
Secrétaire
Jenny Gullen
Présidente
Jess Rueger
Présidente sortante
Julia McNally
Michaela Beder
Opal Sparks
Vice-présidente
Sandi Bell
Sandra Parker

Représentantes des cliniques régionales

Donna Eaton
Fay Moore
Kimberly Hurt
Trésorière
Norma MacKenzie
Yodit Edemariam

Employés



Ayasha Hatia
Assistante aux litiges

Marie Chen
Avocate-conseil à l'interne

Jennefer Laidley
Analyste en recherche et en politiques

Lorna Martin
Réceptionniste et adjointe administrative

David Bush
Organisateur des droits des travailleurs

Mary Marrone
Directrice de la représentation et des services juridiques

Iz Walker
Organisatrice provinciale

Jackie Esmonde
Avocate-conseil à l'interne

Lily Manea
Directrice de l'administration

Nabila Qureshi
Avocate-conseil à l'interne

Karin Baqi
Avocate-conseil à l'interne (pas sur la photo)

Leandra Louis
Parajuriste et assistante aux litiges (pas sur la photo)

We deeply appreciate our partnerships with and the support of:

Toutes les cliniques avec lesquelles nous sommes devenus partenaires en 2018-2019
Centre ontarien de défense des droits des locataires
Campagne 2000 et Ontario Campagne 2000
Canada Social Research Newsletter
Centre canadien de politiques alternatives – bureaux national et ontarien
Comité de l'assurance-emploi du Congrès du travail du Canada
CCP Disability Client and Stakeholder Roundtable
Chinese and Southeast Asian Legal Clinic
Clinic Learning and Training Committee
Bureau de ressources des cliniques
Collaborative Mental Health Care Working Group, Université de Toronto
Colour of Poverty / Colour of Change Coalition
Community Legal Assistance Society (Vancouver)
Co-operative of Specialty Community Legal Clinics of Ontario
Groupes de travail de l'assurance-emploi et du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada
Commissaire des travailleurs et travailleuses de l'assurance-emploi
Fight for \$15 & Fairness
Gladue Justice Project
Coalition Good Jobs for All
Clinique juridique communautaire de Hamilton
Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu
Injured Workers and Social Assistance Group

Injured Workers Community Legal Clinic
Maytree
Migrant Rights Network
Migrant Workers Alliance for Change
Prestataires et organisations membres de l'ODSP Action Coalition
ODSP and Arts Grants Coalition
Ontario Coalition Against Poverty
Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres
Ontario for All
Ontario Native Welfare Administrators Association
Ontario Network of Injured Workers Groups
Ontario Project for Inter-Clinic Community Organizing
Open Policy Ontario
Organismes partenaires du 25in5 Network for Poverty Reduction
Groupes régionaux d'étude sur le maintien du revenu
Social Assistance Action Committee
Groupe de travail sur la sécurité du revenu et l'examen du Tribunal de la sécurité sociale
South Asian Legal Clinic of Ontario
Comité directeur de l'aide sociale
Toronto Training and Learning Committee
Workers Rights' Action Group
Groupe de recherche sur la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et le POSPH
Your Legal Rights, un projet d'Éducation juridique communautaire Ontario



Income Security Advocacy Centre
Centre d'action pour la sécurité du revenu

55, avenue University, bureau 1500
Toronto (Ontario) M5J 2H7
Tél. : 416-597-5820
No sans frais : 1-866-245-4072
Télééc. : 416-597-5821
www.incomesecurity.org
isac@lao.on.ca